



Ville de
rimouski

AVIS PUBLIC

BUDGET 2023

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le budget pour l'exercice financier 2023 de la Ville de Rimouski sera adopté par le conseil municipal lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le **lundi 5 décembre 2022**, à **20 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski.
2. Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur ce budget.

FAIT À RIMOUSKI, CE 23 NOVEMBRE 2022

Le greffier,
Julien Rochefort-Girard, avocat